



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 31 janvier 2012

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2012

Document déposé : Rapport A-34-1915 en date du 17 janvier 2012 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidente, Mme Diane De Courcy, pour le mois de janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de la présidente, Mme Diane De Courcy,
pour le mois de janvier 2012, telle qu'elle est présentée dans le rapport
déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 25 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
de la Commission scolaire de Montréal du 31 janvier 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1915

**INSTANCE
CONCERNÉE :** Comité exécutif

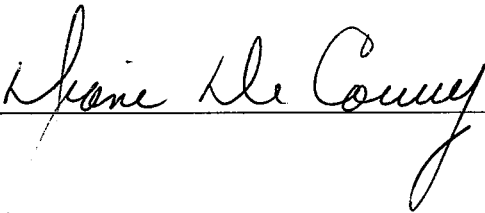
TITRE : Remboursement des dépenses de fonction (Mme De Courcy)

UNITÉ : Bureau de la présidence

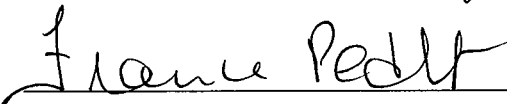
DATE : Le 17 janvier 2012

NOM DE L'AUTEURE : Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**



M^e France Pedneault

RÉSUMÉ : Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 183.96 \$ ✓

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



